

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 546
(2022)-1**

Règlement d'emprunt n° 546 (2022)-1 modifiant le règlement n° 546 (2022) concernant le réservoir Henriette afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 701 400 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a décrété, par le biais du règlement numéro 546 (2022), une dépense et un emprunt d'un montant n'excédant pas 1 057 200 \$ pour les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette, de modification de l'entrée électrique et du groupe électrogène;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 546 (2022) afin de pourvoir aux coûts excédentaires tel qu'il appert de l'estimation datée du 6 avril 2023 préparée par GBI experts-conseils, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe A**;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière en vertu du programme TECQ est accordée à la Ville de Carignan pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que le dépôt du projet du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2023;

**LE CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 546 (2022) est remplacé par le suivant :

Règlement d'emprunt autorisant les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette, de modification de l'entrée électrique et du groupe électrogène décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 758 600 \$.

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 546 (2022) est remplacé par le suivant :

Le conseil municipal autorise les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette, de modification de l'entrée électrique et du groupe électrogène, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Pascal Rochette, ingénieur de la firme GBI experts-conseils en date du 6 avril 2023 portant le numéro E12456-04 et de l'estimation détaillée incluant les coûts directs, les frais d'ingénierie et services professionnels, les contingences, les taxes et la ristourne, le tout tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Luc-Denis Morin, directeur des services techniques, en date du 21 août 2023, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme « **Annexes A et B** ».

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement numéro 546 (2022) est remplacé par le suivant :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 758 600 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article 4 du règlement numéro 546 (2022) est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 758 600 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Les **Annexes A et B** du règlement numéro 546 (2022) sont remplacées par les annexes jointes au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Avis de motion et dépôt du projet de règlement :</i>	6 septembre 2023
<i>Adoption du règlement :</i>	4 octobre 2023
<i>Avis de tenue du registre :</i>	10 octobre 2023
<i>Tenue du registre :</i>	17 octobre 2023
<i>Dépôt certificat tenue registre au conseil :</i>	1 ^{er} novembre 2023
<i>Transmission MAMH :</i>	2023
<i>Approbation du MAMH :</i>	2023
<i>Avis public/certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	2023

Ville de Carignan
Travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette

Dossier **gbi** : 12456-04

Date : Le 6 avril 2023

	Coûts estimés
1.0 Génie civil	237 000,00 \$
2.0 Structure	100 000,00 \$
3.0 Mécanique de procédé	400 000,00 \$
4.0 Mécanique de bâtiment	94 000,00 \$
5.0 Électricité	367 500,00 \$
6.0 Automatisation et contrôles	94 000,00 \$
Grand sous-total	1 292 500,00 \$
Imprévus 10 %	129 250,00 \$
Total	1 421 750,00 \$
T.P.S. 5 %	71 087,50 \$
T.V.Q. 9,975 %	141 819,56 \$
Grand total de l'estimation finale	1 634 657,06 \$

Notes : Les estimations globales du coût des travaux préparées par nos professionnels sont émises au meilleur de leurs connaissances et tiennent compte des éléments relevant de la compétence professionnelle de nos ingénieurs. Elles sont basées sur des conditions de marché historiques pour un concept, un échancier de construction et une évaluation des coûts de main-d'œuvre et de matériaux pour des projets comparables, le tout évalué au jour de l'estimation.

Nos professionnels ne peuvent être tenus responsables de tout écart dû à des conditions particulières qui dépassent les compétences professionnelles d'ingénierie ou qui dérogeraient à cet historique, tels la surchauffe du marché de la construction, la disponibilité des matériaux, la variation du taux de change, une situation de pandémie ou autrement.

gbi



Pascal Rochette, ing.
Chef de service - Réalisation
/cb

Ville de Carignan
Travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette

Date : Le 6 avril 2023

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0 Génie civil					
1.1	Frais de mobilisation et gestion de chantier		Forfaitaire		50 000,00 \$
1.2	Aménagement et réparation du terrain		Forfaitaire		35 000,00 \$
1.3	Dalle pour génératrice		Forfaitaire		12 000,00 \$
1.4	Réfection du bâtiment et division pour la salle de chlore		Forfaitaire		100 000,00 \$
1.5	Nettoyage de la réserve		Forfaitaire		40 000,00 \$
Total article 1.0					237 000,00 \$
2.0 Structure					
2.1	Démolition et percement		Forfaitaire		10 000,00 \$
2.2	Nouvelles poutres de levage		Forfaitaire		35 000,00 \$
2.3	Réparation de béton		Forfaitaire		15 000,00 \$
2.4	Nouvelle base de béton		Forfaitaire		10 000,00 \$
2.5	Nouveau muret de béton		Forfaitaire		10 000,00 \$
2.6	Renforcement de dalle et de mur		Forfaitaire		20 000,00 \$
Total article 2.0					100 000,00 \$
3.0 Mécanique de procédé					
3.1	Démantèlement		Forfaitaire		10 000,00 \$
3.2	Fourniture et installation du système de pompage		Forfaitaire		240 000,00 \$
3.3	Tuyauterie, vannes et accessoires		Forfaitaire		80 000,00 \$
3.4	Système de chloration		Forfaitaire		65 000,00 \$
3.5	Mise en route		Forfaitaire		5 000,00 \$
Total article 3.0					400 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
------	-------------	-----	-----------------	---------------	-------------

4.0 Mécanique de bâtiment

4.1	Plomberie - Démolition		Forfaitaire		4 000,00 \$
4.2	Plomberie - Réaménagement		Forfaitaire		25 000,00 \$
4.3	Ventilation-Démolition		Forfaitaire		5 000,00 \$
4.4	Ventilation - Réaménagement		Forfaitaire		35 000,00 \$
4.5	Régulation automatique		Forfaitaire		25 000,00 \$

Total article 4.0				94 000,00 \$
--------------------------	--	--	--	---------------------

5.0 Électricité

5.1	Démantèlement		Forfaitaire		10 000,00 \$
5.2	Entrée électrique complète		Forfaitaire		50 000,00 \$
5.3	Groupe électrogène de secours avec inverseur automatique		Forfaitaire		215 000,00 \$
5.4	Distribution électrique secondaire incluant conduits et conducteurs		Forfaitaire		75 000,00 \$
5.5	Éclairage et services		Forfaitaire		5 000,00 \$
5.6	Raccordement des équipements d'autres spécialités		Forfaitaire		7 500,00 \$
5.7	Essais et mise en service		Forfaitaire		5 000,00 \$

Total article 5.0				367 500,00 \$
--------------------------	--	--	--	----------------------

6.0 Automatisation et contrôles

6.1 Travaux automatisation et contrôle

6.1.1	Installation et configuration du panneau des VFD		Forfaitaire		5 000,00 \$
6.1.2	Fourniture et installation du nouvel CPU		Forfaitaire		10 000,00 \$
6.1.3	Fourniture et installation des éléments de contrôle (cartes d'E/S et tout ce qui s'y attache)		Forfaitaire		30 000,00 \$
6.1.4	Raccordement des contrôles		Forfaitaire		10 000,00 \$
6.1.5	Programmation automate - Intégration des pompes		Forfaitaire		4 000,00 \$
6.1.6	Programmation automate- Intégration système d'hypochlorite		Forfaitaire		4 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
6.1.7	Programmation automate - Intégration nouveau groupe électrogène		Forfaitaire		3 000,00 \$
6.1.8	Configuration des alarmes des nouveaux équipements et systèmes à travers l'automate principal		Forfaitaire		4 000,00 \$
6.1.9	Migration de l'automate vers la version à jour		Forfaitaire		3 000,00 \$
6.1.10	Essais, mise en service, formations et divers travaux		Forfaitaire		10 000,00 \$
6.2 Travaux SCADA					
6.2.1	Programmation SCADA- intégration des pompes		Forfaitaire		3 000,00 \$
6.2.2	Programmation SCADA- intégration du nouveau système d'hypochlorite		Forfaitaire		3 000,00 \$
6.2.3	Essais, mise en service, formations et divers travaux		Forfaitaire		5 000,00 \$
Total article 6.0					94 000,00 \$

ANNEXE BRÈGLEMENT 546 (2022-1)
ESTIMATION DES COÛTS

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE POMPAGE DU RÉSERVOIR HENRIETTE

Coût du projet avant taxes:		1 292 500.00 \$
Frais d'ingénierie et services professionnels:	10%	129 250.00 \$
Contingence:	10%	129 250.00 \$
Sous-total:		1 551 000.00 \$
Taxes	5%	77 550.00 \$
	9.975%	154 712.25 \$
Sous-total:		1 783 262.25 \$
Sous-total «moins ristourne»:		1 628 356.13 \$
Escomptes, financement temporaire et autres frais		130 243.87 \$
TOTAL		<u>1 758 600.00 \$</u>

SIGNATURE



Luc-Denis Morin
Directeur des Services Techniques

2023-08-21

DATE